

**Comité de l'agriculture
Session extraordinaire**

**RAPPORT DE L'AMBASSADRICE GLORIA ABRAHAM PERALTA AU COMITÉ DE
L'AGRICULTURE RÉUNI EN SESSION EXTRAORDINAIRE ET SESSIONS
SPÉCIFIQUES SUR LA DÉTENTION DE STOCKS PUBLICS ET
LE MÉCANISME DE SAUVEGARDE SPÉCIALE (MSS)**

14 ET 15 OCTOBRE 2021

Introduction

1. J'ai organisé des réunions avec les Membres sous différents formats et configurations, en ayant toujours à l'esprit la représentativité des groupes. En particulier, j'ai également organisé une première série de réunions dites "de la salle D" afin d'avoir une discussion ciblée et fondée sur des textes sur ce qui pourrait constituer un résultat possible dans différents domaines à la CM12. J'ai invité les Membres à être prêts à formuler des suggestions spécifiques et constructives pour modifier le projet de texte que j'avais distribué (JOB/AG/215 et JOB/AG/215/Corr.1), afin d'identifier des terrains d'entente éventuels.
2. Je voudrais souligner à nouveau que ces réunions n'ont pas pour objectif de prendre des décisions, mais d'offrir l'espace et le temps nécessaires pour mener, sans préjudice, des discussions approfondies.
3. Les discussions ont été pertinentes et, par moment, très animées. Si les discussions ont reflété, dans l'ensemble, des positions bien connues, de nombreuses suggestions utiles ont été faites.

Soutien interne

4. Les discussions relatives au soutien interne ont mis l'accent sur les modifications potentielles du projet de texte figurant dans le document JOB/AG/215, sur une base sans préjudice. Les discussions ont été très animées et de nombreuses suggestions utiles ont été faites. Cependant, nous n'avons pas eu assez de temps pour entendre toutes les suggestions et observations, et ces discussions devront donc se poursuivre, notamment concernant les éléments de fond du projet de Décision.
5. Sur le fond, les positions fondamentales sont restées les mêmes. Par conséquent, au lieu de les répéter ici en détail, je ferai un résumé des discussions en mettant l'accent sur des suggestions spécifiques.
6. Les principales différences concernent le niveau d'ambition et l'enchaînement des différentes étapes.
7. Plusieurs Membres considéraient qu'il n'était pas réaliste de convenir d'un objectif chiffré et que d'autres solutions devraient être envisagées. L'une des suggestions consistait à s'accorder sur des "réductions substantielles" du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges.
8. L'enchaînement des étapes de la réforme a également été abordé. Les vues des Membres restaient divergentes, certains appelant à aborder toutes les catégories de soutien relevant de l'article 6, tout en maintenant que toutes les catégories ne seraient pas traitées de la même manière. D'autres Membres continuaient d'appeler à aborder en premier lieu la question de la MGS supérieure au niveau *de minimis*. Les discussions ont également mis l'accent sur le point de savoir si la MGS supérieure au niveau *de minimis* devrait être éliminée ou traitée en priorité dans les négociations.

9. À cet égard, il a été proposé d'inclure dans le projet de Décision sur le soutien interne une disposition relative au statu quo pour la MGS supérieure au niveau *de minimis*, et de poursuivre les négociations après la CM12. Il a été suggéré d'insérer la disposition relative au statu quo au début du texte pour la distinguer des modalités restant à convenir. Plusieurs éclaircissements ont été demandés, notamment concernant le soutien devant être exclu de la disposition relative au statu quo, comme les versements liés à la COVID-19 ou le soutien au titre des programmes de détention de stocks publics.

10. Les références faites dans le Préambule aux considérations autres que d'ordre commercial et à la durabilité ont également été abordées, et il a été suggéré, entre autres choses, d'utiliser le libellé de l'Accord sur l'agriculture qui fait référence au "développement durable".

11. Le traitement spécial et différencié a également été abordé, y compris la manière de le mentionner de manière globale pour éviter les répétitions dans les différentes parties du projet de texte.

12. S'agissant de la transparence, il a été suggéré d'inclure certaines suggestions spécifiques provenant du document JOB/AG/213.

13. Il a également été suggéré de structurer le projet de décision en trois parties, la première mettant l'accent sur les principes clés, la deuxième sur des éléments spécifiques et la troisième sur la transparence. Cette suggestion ne donnerait lieu à aucune modification de fond, seulement à une réorganisation de l'ordre des paragraphes.

14. Comme cela a déjà été mentionné, toutes les observations et suggestions n'ont pu être formulées car beaucoup de temps a été consacré à la discussion des suggestions de libellé pour le Préambule. Par conséquent, il faudra mener d'autres discussions pour entendre tous les points de vue.

Accès aux marchés

15. Le projet de texte contient deux éléments dans la partie consacrée à l'accès aux marchés: en premier lieu, un projet de décision sur la transparence des modifications des taux de tarif appliqués et, en deuxième lieu, les éléments d'un programme de travail pour la poursuite des négociations sur l'accès aux marchés après la CM12. Ces deux éléments ont fait l'objet de discussions approfondies dans le cadre du processus de la salle D.

16. Sur la question de la transparence des taux de tarif appliqués, les proposants ont souligné que le projet de décision visait à renforcer la transparence et la prévisibilité dans l'application des modifications des taux de tarif appliqués et que l'approche proposée pour y parvenir était suffisamment flexible pour intégrer les diverses pratiques nationales actuellement utilisées par les Membres pour mettre en œuvre les modifications des taux de tarif appliqués.

17. Les proposants se sont dits prêts à adopter la Décision sur la base du principe de l'effort maximal afin de dissiper les préoccupations des non-proposants concernant les éventuelles modifications législatives qui pourraient être nécessaires du fait des obligations prévues dans le projet de Décision. Les proposants ont également récemment décidé de clarifier la portée du projet de Décision en indiquant qu'elle ne porte que sur les modifications des taux de droits appliqués proprement dits, et non sur les mesures telles que les mesures correctives commerciales ou les changements découlant de la classification tarifaire. La proposition révisée portant la référence JOB/AG/212/Rev.1 vous a déjà été distribuée ce matin.

18. Les principales questions soulevées dans le cadre du processus de la salle D par les Membres qui restent préoccupés par le projet de Décision sont les suivantes:

- a) la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture pourrait ne pas être l'instance appropriée pour traiter cette question dans la mesure où les produits visés par la proposition dépassent les produits définis dans l'Accord sur l'agriculture;

- b) le projet de Décision pose des difficultés sur le plan logistique, notamment du fait qu'il pourrait exiger des modifications législatives et propose des obligations lourdes en matière de transparence et de notification;
- c) la notification préalable des modifications tarifaires pourrait causer une spéculation excessive ou avoir des conséquences imprévues comme une poussée des importations.

19. Les proposants se sont dits prêts à dialoguer avec les Membres préoccupés par le projet afin de fournir plus d'explications et d'éclaircissements sur son contenu et éventuellement de répondre à leurs préoccupations.

20. Concernant la proposition de programme de travail sur l'accès aux marchés, j'ai constaté que les Membres étaient de manière générale disposés à trouver un libellé acceptable basé sur les modifications appropriées du projet de texte figurant dans le document JOB/AG/215.

21. Dans l'ensemble, j'ai observé une préférence pour des négociations globales sur le pilier accès aux marchés et pour laisser le traitement d'éléments spécifiques, dont les réductions tarifaires, soumis à des modalités à convenir.

22. Dans cet esprit, plusieurs suggestions de libellé concrètes ont été discutées lors des consultations dans la salle D, portant entre autres, sur les réductions tarifaires, les flexibilités pour les pays en développement, le traitement des ONT et la transparence, y compris pour ce qui est des tarifs non *ad valorem*.

23. La question de l'équilibre et des liens avec les progrès réalisés dans d'autres piliers de l'agriculture, voire en dehors de l'agriculture, a également été abordée lors des discussions sur l'accès aux marchés.

Restrictions à l'exportation

24. Les discussions sur les restrictions à l'exportation ont abordé à la fois l'exemption des produits alimentaires achetés à des fins humanitaires par le PAM et les éléments des restrictions à l'exportation relatifs à la transparence et à la clarification.

25. La plupart des Membres qui ont pris la parole à la réunion se sont dits favorables à une décision visant à exempter de l'application des restrictions à l'exportation les produits alimentaires achetés à des fins humanitaires par le PAM. Suite à la présentation des observations du Groupe africain, les participants ont exprimé le point de vue selon lequel le paragraphe 1 du texte actuel du document JOB/AG/215, ainsi que le libellé pertinent du préambule, devraient être considérés comme une décision indépendante.

26. Plusieurs Membres ont instamment demandé la suppression des crochets qui encadrent la deuxième phrase de ce paragraphe et suggéré de transformer cette phrase en un nouveau paragraphe. En outre, un Membre a estimé qu'il était approprié de mentionner les difficultés rencontrées par les PDINPA, conformément au préambule de l'Accord sur l'agriculture.

27. Un Membre a suggéré d'indiquer explicitement que toute décision relative à l'exemption du PAM ou aux autres éléments se limiterait aux restrictions "quantitatives" à l'exportation.

28. En dépit de ces avancées, un Membre a réitéré ses préoccupations et cité ses questions adressées au PAM demandant des exemples concrets de restrictions à l'exportation qui entravent son travail, ainsi que ses questions adressées aux autres Membres demandant si le projet de décision couvrirait l'aide alimentaire achetée par le PAM à partir de stocks publics ou par le biais de circuits humanitaires bilatéraux non commerciaux.

29. S'agissant du reste du projet de Décision sur les restrictions à l'exportation figurant dans le document JOB/AG/215, plusieurs Membres, et notamment les partisans d'une transparence accrue, ont renouvelé leur soutien au texte actuel, mais également présenté des suggestions de libellé spécifiques afin de clarifier et d'améliorer encore les règles existantes sur la notification des restrictions à l'exportation au titre de l'Accord sur l'agriculture. Ces suggestions étaient tirées de propositions à l'examen et prévoyaient par exemple des délais de notification préalable avec une

possibilité de notification *a posteriori* sous 10 jours en cas de force majeure, et l'obligation de fournir les raisons du maintien de restrictions à l'exportation pendant plus de 6 mois.

30. Plusieurs suggestions ont également été faites sur la manière dont le Secrétariat pourrait être appelé à fournir une assistance technique aux Membres, y compris grâce à l'ajout potentiel de données explicatives liées au commerce supplémentaires.

31. D'autres Membres, en particulier des pays en développement, considéraient que de nombreux éléments du projet de décision nécessiteraient des discussions plus approfondies et qu'il était donc trop tôt pour une décision à la CM12. Toutefois, ces Membres ont souligné qu'ils soutenaient par principe l'amélioration de la transparence et qu'ils accepteraient un programme de travail couvrant différents aspects de l'amélioration de la transparence dans le texte actuel.

Concurrence à l'exportation

32. S'agissant de la concurrence à l'exportation, la plupart des discussions se sont concentrées sur les paragraphes 4 et 5 du projet de Décision sur la concurrence à l'exportation figurant dans le document JOB/AG/215, qui doit être lu conjointement avec l'annexe 1.

33. Tout en réaffirmant son soutien au renforcement de la transparence en tant que principe général, le Groupe africain considérait qu'il serait prématuré de tenter de modifier les demandes de renseignements figurant dans le questionnaire sur la concurrence à l'exportation, parce que de nombreux Membres n'avaient pas encore fourni de réponse.

34. Par ailleurs, les proposants ont noté que les Membres qui avaient répondu au questionnaire représentaient une part importante des exportations mondiales totales et considéraient que l'approche suggérée était la moins contraignante. Les proposants ont également suggéré de modifier le texte figurant dans le document JOB/AG/215 afin qu'il ressemble davantage à leur proposition initiale.

35. J'ai été encouragée par les suggestions formulées par certains participants pendant les discussions en vue d'explorer les moyens de réduire les divergences sur cette question et je les invite à poursuivre leurs efforts en ce sens.

36. Un Membre a également suggéré d'inclure des éléments qui figuraient dans la proposition portant la référence JOB/AG/213 afin de simplifier les prescriptions en matière de notification à la lumière des Décisions de Bali et de Nairobi.

37. Enfin, il a également été proposé d'inclure la référence au programme de travail de l'après-CM12 au début du projet de Décision.

Transparence

38. Permettez-moi maintenant d'aborder la transparence.

39. Tous les Membres reconnaissaient l'importance cruciale de renforcer la transparence, mais ne considéraient pas cet objectif comme une fin en soi et convenaient que la transparence à elle seule ne pourrait constituer un résultat suffisant pour la CM12.

40. Sur la structure d'un éventuel résultat concernant la transparence, dans l'ensemble, les Membres ont fait part de leur flexibilité et de leur pragmatisme sur les possibilités d'aller de l'avant, entre une approche fondée soit sur une décision horizontale complétée par des éléments liés à la transparence intégrés dans des décisions thématiques, comme suggéré dans le document JOB/AG/215, soit sur une décision globale regroupant tous les éléments liés à la transparence, comme les proposants l'avaient suggéré au départ.

41. Il était aussi généralement admis que certains éléments spécifiques liés à la transparence devaient être traités dans le cadre du Comité de l'agriculture. Certains Membres ont suggéré d'étudier les manières de fusionner le paragraphe 4 du texte du document JOB/AG/215 avec la section horizontale suggérée par les proposants dans le document JOB/AG/213. Des questions ont

été soulevées concernant le délai suggéré par les proposants pour conclure un tel programme de travail relatif au renforcement de la transparence.

42. Les discussions ont également mis l'accent sur la manière d'aborder les contraintes de capacité auxquelles sont confrontés les pays en développement Membres. Plusieurs autres participants ont soutenu la suggestion d'un Membre visant à inclure dans le préambule un considérant à cette fin, tandis que le Groupe africain a dit souhaiter un paragraphe opérationnel reconnaissant la nécessité de simplifier les modèles de notification et d'allonger les délais de présentation pour les pays en développement, en portant une attention particulière aux PMA et aux PEV. Plusieurs participants ont suggéré d'identifier avant tout les difficultés rencontrées par les pays en développement Membres lorsqu'ils s'acquittent de leurs obligations de notification afin de déterminer s'il serait nécessaire d'envisager des modèles de notification différents.

43. Un proposant partageait le point de vue selon lequel renforcer la transparence pourrait également avoir pour objectif de rationaliser et simplifier les prescriptions en matière de notification, ainsi que de s'accorder sur des délais de notification réalistes.

44. Il a également été suggéré d'inclure une disposition sur la mise à jour des outils informatiques disponibles dans le cadre du système AG-IMS.

Coton

45. Les consultations sur le coton se sont déroulées en configuration Quadrilatérale plus hier après-midi. Cette réunion a abordé à la fois les aspects liés au commerce relevant de ma présidence et ceux liés au développement et relevant de la présidence du DGA M. Paugam.

46. Le C-4 a soumis sa communication portant la référence TN/AG/GEN/51-TN/AG/SCC/GEN23 et appelé à un résultat plus ambitieux que celui envisagé actuellement dans le texte du Président.

47. D'autres Membres ayant assisté à la réunion, même s'ils reconnaissaient l'importance du coton et soutenaient la nécessité soulignée par le C-4 de mettre fin aux subventions internes qui ont des effets de distorsion des échanges pour le coton, considéraient que le projet de texte figurant dans le document JOB/AG/215 était une bonne base pour les travaux à venir compte tenu de l'état d'avancement des négociations.

48. D'autres participants ont souligné l'importance de renforcer la transparence comme une avancée dans le cadre de la CM12 et différents points de vue ont été exprimés sur l'opportunité d'incorporer le questionnaire sur le coton dans le document G/AG/2 concernant les prescriptions en matière de notification, comme suggéré dans la proposition portant la référence JOB/AG/213.

49. Le C-4 a de nouveau invité les autres Membres à dialoguer de façon constructive pour forger un consensus sur un accord mutuellement acceptable.

50. Les aspects liés au développement ont été abordés conformément à l'usage bien établi, pendant la deuxième partie de la réunion présidée par le DGA M. Paugam en sa capacité de Président du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton.

51. Je ne rendrai pas compte ici de toutes les questions abordées pendant cette partie de la réunion, je noterai seulement que le texte figurant dans la section B de la proposition récente du C-4 semble constituer une bonne base en vue d'un résultat possible à la CM12 sur le volet lié au développement pour le coton. Toutefois, un Membre a soulevé des questions concernant l'approche à suivre pour résoudre ces questions liées au développement dans le contexte de la CM12.

Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire

52. Lors des sessions spécifiques de septembre, les Membres ont discuté de la manière de modifier le projet de texte figurant dans le document JOB/AG/215 afin de parvenir à un consensus. Différents points de vue ont été exprimés et les proposants ont appelé à adopter la solution permanente fondée sur les propositions du Groupe africain et du G-33, tandis que d'autres étaient prêts à envisager un résultat fondé sur l'option 1, et d'autres sur l'option 2. Un nouvel appel a été lancé pour que les questions relatives à la sécurité alimentaire soient envisagées dans une perspective plus globale.

53. Depuis les sessions spécifiques de septembre, j'ai organisé plusieurs consultations, et notamment deux réunions dites "de la salle D" les 6 et 11 octobre sur la question de la détention de stocks publics. Si les positions sont restées globalement les mêmes, les discussions ont été animées et de nombreuses suggestions ont été faites sur la manière de modifier le texte et de faire avancer les discussions.

54. Pendant ces discussions animées et interactives, de nombreux proposant ont réitéré leur soutien aux propositions présentées par le Groupe africain et le G-33. Néanmoins, les Membres ont échangé sur le texte du Président sur une base sans préjudice. Certains Membres ont suggéré de supprimer l'option 2 et proposé des modifications de l'option 1. Ces Membres considéraient que la forme juridique de la Décision devrait entraîner une modification de l'Accord sur l'agriculture. Selon eux, une solution permanente devrait couvrir tous les produits agricoles et tous les programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, contenir une note de bas de page précisant le prix de référence extérieur et ne prévoir aucune prescription de notification autre que celles qui existent déjà.

55. D'autres Membres considéraient qu'une solution permanente était hors d'atteinte pour la CM12, notamment du fait des divergences persistantes sur le niveau d'ambition sur ce sujet, mais également d'un manque de discussions techniques. Une approche "de la troisième voie" a été suggérée, laquelle consisterait en un programme de travail qui énumérerait des éléments spécifiques à aborder et certains principes, comme les produits et les programmes visés, les notifications et la transparence, l'anticonournement et les mesures de sauvegarde, et la forme juridique.

56. Certains Membres ont également réitéré que le niveau d'ambition pour la détention de stocks publics devrait être du même ordre que pour les autres piliers de négociation, en particulier au vu des progrès parallèles réalisés sur le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Les proposant restaient fermement opposés à ce point de vue, ainsi qu'à établir un lien entre la négociation d'une solution permanente sur la détention de stocks publics et d'autres questions.

57. Des suggestions ont également été faites sur la manière d'organiser la suite des consultations afin de permettre une analyse parallèle des solutions.

58. Sur la base de ces discussions, je pense qu'une conversation franche entre les proposant et les non-proposants est nécessaire pour trouver un juste milieu acceptable par tous. Je dois souligner à nouveau que l'on dispose de très peu de temps et que nous devons l'utiliser au mieux.

Mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS)

59. Pendant les deux sessions spécifiques de septembre sur le MSS, les discussions se sont concentrées sur mon projet de texte figurant dans le document JOB/AG/215 du 29 juillet 2021. D'un côté, certains proposants étaient d'avis que le projet de texte n'était pas suffisamment ambitieux, alors que l'autre côté maintenait qu'aucun résultat concret sur le MSS n'était possible à la CM12 en l'absence de progrès parallèles sur l'accès aux marchés.

60. À la session spécifique du 21 septembre sur le MSS, les proposants ont à nouveau souligné l'importance d'un MSS pour les moyens de subsistance des producteurs nationaux et pour la sécurité alimentaire, et certains d'entre eux ont suggéré l'idée d'adopter un MSS provisoire (pour une période de six à neuf ans) à la CM12 à titre de solution à court terme. Ces Membres pensent que mettre en œuvre un MSS provisoire permettrait à toutes les parties d'acquérir une expérience pratique du fonctionnement d'un mécanisme de sauvegarde et faciliterait une évaluation éclairée de l'impact qu'un MSS pourrait avoir sur les marchés et le commerce. Cette idée n'a cependant fait l'objet d'aucune discussion de fond à la session spécifique du 21 septembre sur le MSS.

61. J'ai également abordé la question du MSS dans le cadre de mon processus de consultation de la salle D. À la réunion en groupe restreint organisée en début de semaine, les partisans d'un MSS provisoire, en attendant la finalisation de leur proposition, ont fourni des détails sur la manière dont un tel mécanisme s'appliquerait en pratique. Il a été expliqué que le MSS provisoire proposé s'appliquerait temporairement (pendant neuf ans au maximum), que sa forme juridique serait flexible (qu'il n'exigerait par exemple pas de modification de l'Accord sur l'agriculture) et qu'il contiendrait un système fondé sur les notifications pour déterminer les produits admissibles chaque année.

62. D'autres Membres ont salué la volonté des proposants de partager ces détails techniques concernant le mécanisme provisoire et leur volonté de dialoguer; néanmoins, ils se sont dits préoccupés parce que le mécanisme proposé, même s'il était limité dans le temps, ne semblait pas fondamentalement différent dans ses caractéristiques fondamentales, comme les seuils de déclenchement, les mesures correctives ou le traitement des échanges relevant des ALE. Dans la mesure où invoquer le mécanisme proposé pourrait potentiellement permettre que les droits de douane dépassent les taux consolidés, plusieurs Membres ont également évoqué le lien entre le MSS et l'accès aux marchés, demandant si une quelconque amélioration de l'accès aux marchés limitée dans le temps pourrait également faire partie de l'arrangement.

63. D'après mes consultations, je pense qu'une conversation franche entre les proposants et les non-proposants est nécessaire dans leur recherche d'un terrain d'entente acceptable sur le MSS pour la CM12. Pour cela, le plus tôt sera le mieux.

Conclusion¹

64. J'ai été encouragée par le niveau de participation des Membres, aujourd'hui et ces dernières semaines. Toutefois, à sept semaines du début de la douzième Conférence ministérielle, nous devons concentrer notre attention, renforcer notre participation et commencer à réduire et à combler les écarts de positions si nous voulons présenter un projet significatif pour examen par nos ministres à la douzième Conférence ministérielle.

65. Il est nécessaire de poursuivre les négociations fondées sur le texte afin d'élaborer collectivement le texte le plus réaliste possible et d'atteindre le meilleur résultat possible, en tenant compte des points de vue divergents et des contraintes de temps. Les Membres devront également réfléchir au point de savoir où les différences sont les plus marquées et ce qui pourrait constituer un compromis raisonnable.

66. Malgré des divergences de vue sur de nombreuses questions, toutes mes consultations ont confirmé que les Membres considéraient qu'un résultat sur l'agriculture à la CM12 constituait une étape nécessaire dans la bonne direction pour reconstruire la crédibilité de l'OMC et cela a renforcé ma détermination à les aider à franchir cette étape.

¹ Telle que présentée à la fin de la réunion du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire.

67. Les discussions animées lors de plusieurs de mes consultations et les nombreuses suggestions de texte ont conduit à des débats utiles, et parfois enflammés, qui, je pense, permettront de voir plus clairement les contours de terrains d'entente potentiels.

68. Nous avons atteint le point où nous avons deux choix : soit nous trouvons un moyen de réduire les écarts restants soit nous devons ajuster le niveau d'ambition. C'est là notre réalité.

69. De nombreux Membres continuent de souligner qu'un résultat sur l'agriculture n'a que trop tardé. Le contexte de la COVID-19 a renforcé l'urgence de parvenir à un résultat sur l'agriculture à la CM12, ce qui contribuerait à résoudre des problèmes majeurs en matière de sécurité alimentaire, comme l'a souligné la communication du Groupe ACP de ce jour.

70. Je suis d'accord avec les Membres pour dire qu'un résultat à la CM12 enverrait un signal fort sur la volonté des Membres de l'OMC de mettre leurs différences de côté et d'œuvrer à l'objectif commun que constitue le renforcement de la sécurité alimentaire pour tous.

71. Je prendrai mes responsabilités et ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour faciliter les négociations entre les Membres. Une fois encore, je voudrais souligner que les négociations doivent se dérouler entre Membres, et non entre les Membres et moi.

72. Pour la suite, j'ai l'intention d'organiser une nouvelle série de réunions thématiques dites "de la salle D" à compter de la semaine du 4 octobre. La première série a donné lieu à des échanges utiles entre les Membres et je voudrais leur permettre d'approfondir leurs réflexions et leurs discussions. Il est important de souligner à nouveau qu'il s'agit de réunions de réflexion et que les résultats de ces réunions seront communiqués au Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire. Aucune décision ne sera prise au cours de ces réunions et les groupes seront représentatifs des Membres.

73. J'inviterai à nouveau les Membres à être prêts à formuler des suggestions de libellés spécifiques et constructives sur le projet de texte que j'ai distribué, afin de parvenir à un consensus entre les Membres. Les suggestions de libellés sont plus susceptibles d'être acceptées si elles résultent d'un dialogue au sein des groupes de proposants et des groupes de non-proposants et entre ces groupes. L'objectif est un texte construit par tous les Membres, pour tous les Membres.

74. Pour assurer la transparence et l'inclusion durant ce processus, j'ai également l'intention de rencontrer les coordonnateurs de groupes, ainsi que tout Membre ou groupe de Membres qui souhaite me rencontrer, soit en personne soit virtuellement, pour partager leurs idées dans le but de contribuer à faire avancer les choses.

75. En parallèle, je continuerai à mener des consultations sous différentes formes en vue de déterminer avec les Membres ce qui pourrait constituer un équilibre global approprié en vue d'un résultat satisfaisant sur l'agriculture.

76. Nous devons avoir une idée beaucoup plus claire des terrains d'entente potentiels si nous voulons être en mesure d'élaborer un texte révisé pour examen par nos ministres à la douzième Conférence ministérielle.

77. La prochaine réunion ouverte de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture est prévue le 28 octobre.

78. Il ne nous restera alors plus que quatre semaines avant la CM12.

79. Les semaines et les heures à venir revêtent donc une importance fondamentale pour notre processus.

80. Je vous invite de nouveau à dialoguer de façon constructive les uns avec les autres.
